

Le crépuscule des dieux

Du même auteur

La Photo. Pétain-Mitterrand : l'histoire secrète du document qui aurait pu bouleverser la V^e République, Éditions de l'Observatoire, 2025.

Le Chat et le Renard. Présidents et Premiers ministres : deux ou trois choses que je sais d'eux, Éditions de l'Observatoire, 2024.

La République abîmée, avec Jacques Santamaria, Éditions de l'Observatoire, 2019 ; Pocket, 2020.

Les Jours d'après, avec Jacques Santamaria, Éditions de l'Observatoire, 2017 ; Pocket, 2019.

L'Élysée. Histoire, secrets, mystères, avec Jacques Santamaria, nouvelle édition mise à jour, enrichie et illustrée, avec Jacques Santamaria, Plon, 2017 ; Pocket, 2018.

Jamais sans elles, avec Jacques Santamaria, Plon, 2015 ; Pocket, 2017.

Les Flingueurs. Anthologie des cruautés politiques, avec Jacques Santamaria, Plon, 2014 ; Pocket, 2015.

L'Élysée. Coulisses et secrets d'un palais, avec Jacques Santamaria, Plon, 2012 ; Pocket, 2013.

Cartes sur tables. Entretiens avec Renaud Revel, avec Alain Duhamel, Plon, 2010.

Patrice Duhamel

Le crépuscule des dieux

*Les maladies des présidents :
derniers mystères*

L'ÉDITIONS DE
OBSERVATOIRE

En mémoire de mon père,
Michel Duhamel, et de mon frère,
Jean-François, tous deux médecins,
qui m'ont expliqué avec rigueur
et précision l'extrême gravité des maladies
des présidents Pompidou et Mitterrand.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement
de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes
et de données est interdite conformément à l'article 4(3)
de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN : 979-10-329-3928-4

Dépôt légal : 2026, mai

© Éditions de l'Observatoire/Terre Neuve Éditeurs, 2026.
170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

« Lorsqu'une maladie grave, incurable,
atteint par malheur un prince exerçant
pleinement ses fonctions, l'abdication est
la seule solution raisonnable. »

Professeur Jean Bernard,
Le Sang des hommes

« À la bonté, au savoir, on ne fait que promettre ; on obéit à la souffrance. »

Marcel Proust

« Un mendiant bien portant est plus heureux qu'un roi malade »

Arthur Schopenhauer,
Aphorismes sur la sagesse dans la vie

« Les maladies sont le plus court chemin pour arriver à soi. »

Thomas Bernhard

« La seule solution réaliste consiste à s'en remettre à la responsabilité des hommes, de ceux qui les dirigent, de ceux qui les entourent, de ceux qui les soignent. »

Édouard Balladur,
La Tragédie du pouvoir

Avant-propos

Les questions sont vertigineuses. Au crépuscule de leur mandat, Georges Pompidou et François Mitterrand étaient-ils vraiment en mesure d'exercer dans leur plénitude les fonctions de chef de l'État ? À quel moment un président doit-il, peut-il, si son état de santé décline et l'inquiète, prendre toutes les dispositions pour connaître la vérité et en tirer les conséquences, jusqu'à renoncer volontairement à poursuivre sa mission ? Un candidat à la présidentielle doit-il, avant de s'engager dans la bataille, s'efforcer de tout connaître, en transparence, sur son état de santé ? À la lumière de notre histoire politique, au regard de la révolution numérique et de l'explosion des réseaux sociaux qui rendent désormais incontrôlable tout ce qui relève de la vie privée, ces trois questions méritent d'être posées, et justifient tous les débats. Ces interrogations sont vertigineuses car elles touchent à tous les ressorts de la vie publique et de la vie privée. Elles concernent l'intime, la famille, la politique, la psychologie, l'éthique, la conscience et la morale. Ces questions, chacun a le droit, voire le devoir, de les soulever.

Le crépuscule des dieux

Soyons clairs. Dans la dernière période de leur mandat, Pompidou et Mitterrand étaient courageux, lucides mais épuisés, à bout, sans énergie, souffrant le martyre, contraints de suivre des traitements exténuants. Ils duraient et enduraient. Mais l'immense majorité des témoignages le confirme : lorsqu'ils devaient combattre et supporter des souffrances insupportables, s'il avait fallu, en cas de crise grave, rejoindre d'urgence Washington, Moscou, Pékin ou New Dehli, si des difficultés nationales ou internationales l'avaient exigé, si des négociations décisives avaient imposé leur disponibilité permanente, auraient-ils été en possession de tous leurs moyens ? Leur énergie aurait-elle été intacte ? Évidemment non. À l'exception des très proches, des plus fidèles, des inconditionnels et des courtisans, la réponse ne peut être sérieusement contestée. Dans une moindre mesure, le général de Gaulle après son opération de la prostate et Jacques Chirac dans la période qui suivit son AVC durent pour le moins ralentir le rythme. En résumé, sur huit présidents, deux d'entre eux, Georges Pompidou et François Mitterrand, n'ont pu réellement exercer toutes leurs responsabilités jusqu'au bout, et deux autres, Charles de Gaulle et Jacques Chirac, ont été, à certains moments, contraints de lever le pied, de réduire leurs activités pour raisons de santé. Le constat ne peut être sérieusement contesté.

Sans remonter jusqu'aux innombrables souffrances de Louis XIV, sans convoquer les exemples historiques parfaitement décrits il y a trente ans dans *Ces malades qui nous gouvernent*¹, de Fidel Castro à Bouteflika, du shah

Avant-propos

d'Iran à Leonid Brejnev, ces interrogations s'imposent. Inutile également d'épiloguer sur l'épuisement visible de Joe Biden au crépuscule de son mandat, sur ce « déclin cognitif » du président américain qui a pour le moins contribué à l'élection de Trump, sur cette loi du silence désormais documentée par les médias du monde entier.

Aujourd'hui, des éléments nouveaux permettent de revenir sur les dernières, et dramatiques, années au pouvoir de Pompidou et de Mitterrand, et sur ces moments de grande faiblesse pour de Gaulle et Chirac. Denis Demonpion et Laurent Léger ont déjà, en 2012, raconté avec rigueur, et dans le détail, ces moments bouleversants où le pouvoir vacille en raison de la faiblesse présidentielle². À partir de témoignages inédits, de souvenirs personnels et de documents rares, notamment l'impressionnant et déchirant journal personnel d'un grand médecin – le professeur Jean Bernard, qui soignait au quotidien le président Pompidou –, je tente aujourd'hui d'apporter un nouvel éclairage sur les secrets étouffants et les lourds mystères liés à ces périodes dramatiques. Alors que les réseaux sociaux travestissent souvent les vérités et déclinent régulièrement des mensonges, quels enseignements peut-on tirer de ces périodes étranges et éprouvantes où des présidents très gravement malades choisissent malgré tout de rester au pouvoir ? Révéler et interroger. C'est l'objet de ce livre.

De Charles de Gaulle à Emmanuel Macron, du plus âgé au plus jeune, les présidents ont tous, sans exception, et quelles que soient les circonstances, disposé jusqu'au

dernier jour des prérogatives que la Constitution de 1958 leur confère. Quoi de plus légitime ? Quoi de plus archi-naturel ? aurait dit Charles de Gaulle. Et pourtant, au milieu de cet édifice de soixante-huit articles soigneusement construit, au fil des révisions constitutionnelles diverses et variées, des plus essentielles aux plus anodines, une disposition d'importance n'a pas été, et n'a pas pu, être appliquée, ni même prise en compte. C'est le quatrième alinéa de l'article 7, consacré à l'élection du président de la République au suffrage universel. Quelques mots virtuels et théoriques car jamais, au défi de la réalité, personne n'a osé évoquer de près ou de loin les cinq lignes qui le composent :

« En cas de vacance de la présidence de la République pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le gouvernement et statuant à la majorité absolue de ses membres, les fonctions du président de la République, à l'exception de celles prévues aux articles 11 et 12 – le référendum et la dissolution – sont provisoirement exercées par le président du Sénat et, si celui-ci est provisoirement empêché d'exercer ces fonctions, par le gouvernement. »

En clair, s'il n'est plus en état d'exercer ses fonctions pour des raisons de santé, le président ne peut être « empêché », relevé de ses fonctions, qu'à une seule condition, mais de taille : il faut que le gouvernement saisisse le Conseil constitutionnel, seul habilité à prendre une telle décision. Imagine-t-on, en 1973 et 1974, le gouvernement de Pierre Messmer, un fidèle grognard rallié au général de Gaulle dès 1940, se tourner vers le Conseil